



Conseil Municipal du 26 Septembre 2023

PROCÈS-VERBAL

Le vingt-six septembre deux mille vingt-trois à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-André-Sur-Sèvre s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du Maire, Dany GRELLIER.

Présents : GRELLIER Dany, FERRIERE Bernadette, PETIT Laurent, ALVAREZ Déborah, SIONNEAU Jacques, DANTHOIS Nicole, ROY Laëtitia, FAZILLEAU Christian, MALOSSE Christina, DIGUET Anne-Lise, FAUCON Amélie, ETAVARD Michel, GATARD Catherine et VIOLEAU Quentin.

Excusé : RAMBAUD Luc,

Secrétaire de séance : FERRIERE Bernadette

Convocation : le 22 Septembre 2023

Publié le : 6 Novembre 2023

Le quorum étant atteint, le Maire déclare ouverte la séance publique.

Le procès-verbal de la séance du 5 Juillet est approuvé.

ORDRE DU JOUR :

- **Choix du city stade** **Reporté au prochain conseil municipal**
- **La mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire des agents)**
- **Convention avec le cinéma de Cerizay pour « ciné-Ados »**
- **Avis sur épandage**
- **Augmentation temps de travail d'un agent**
- **Avis sur la proposition d'emplacement d'une armoire pour le déploiement de la Fibre**
- **Projet garage « Rue des Joncs »** **Reporté au prochain conseil municipal**

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION :

/

✓ **La mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire des agents)**

Un groupe de travail a été constitué pour travailler sur le nouveau régime indemnitaire des agents.

Ce régime indemnitaire vient en remplacement des primes actuelles. Le groupe de travail qui s'est réuni le 11 Septembre, a défini les critères pour lesquels les agents se verront attribuer des notes pour chacun d'eux. La note finale définira le montant de leur prime mensuelle appelée « IFSE ».

Une nouvelle prime obligatoire, appelée « CIA », leur sera versée annuellement d'après des critères côtés, définis par le groupe de travail. Une note sera attribuée pour chacun des 4 critères retenus lors des entretiens individuels annuels avec les agents suivant les résultats de l'année. Cette prime annuelle pourra varier d'une année sur l'autre selon le bilan annuel.

Lors de ce conseil municipal le groupe de travail a présenté les critères sélectionnés pour la prime mensuelle (IFSE) et ceux de la prime annuelle (CIA) ainsi les statuts pouvant bénéficier de ce régime indemnitaire (titulaire, stagiaire et contractuel) et les conditions d'ancienneté (2 ans d'ancienneté dans la collectivité).

Il est également précisé qu'en cas d'arrêt maladie ordinaire la prime sera suspendue après 5 jours ouvrés dans l'année civile.

Un long débat a été porté sur le montant de l'enveloppe de la prime annuelle (CIA). Doit-il être attribué la même enveloppe pour tous les agents ? Doit-on déterminer une enveloppe différente par agent suivant le niveau de responsabilité ? Fixe-t-on une enveloppe différente suivant les services ? C'est cette dernière proposition qui a été soumis au vote (6 abstentions et 8 pour)

Décision :

Le conseil municipal :

- **VALIDE** les propositions faites par le groupe de travail ;
- **PRÉCISE** que l'ensemble des critères, montants, bénéficiaires et conditions doivent être validé par le comité social territorial (CST) du centre de gestion des Deux-Sèvres, compétent en matière de ressources humaines, qui se réunira le 14 Novembre prochain ;
- **DIT** qu'à l'issue de l'avis du CST, le conseil municipal pourra délibérer pour acter ces propositions, en conseil municipal de Décembre pour une prise d'effet au 1^{er} Janvier 2024.

✓ **Renouvellement de la convention avec le cinéma de Cerizay pour « ciné-Ados »**

Pour rappel, la commune a conventionné avec les cinémas du Bocage (7ème art Cerizay) pour l'année scolaire 2021-2022 ainsi que l'année scolaire 2022-2023 pour l'opération « Ciné-Ados » lancée par la Ville de Cerizay, en partenariat avec les Cinémas du Bocage et le Centre Socioculturel du Cerizéen et les communes du Cerizéen qui le souhaitent.

La Commune participe à l'organisation des séances (à raison d'une séance à chaque veille de vacances scolaires sauf veille des congés d'été en 2024, soit 4 séances dans l'année). La commune prend en charge une partie du montant des places de cinéma liées aux séances « ciné-ados » pour les collégiens de Cerizay domiciliés à Saint-André-Sur-Sèvre (1€/séance/jeune soit un reste à charge pour eux de 3€ la séance).

Il est proposé de renouveler cette convention pour l'année scolaire 2023-2024.

Pour information : 23 entrées ont été enregistrées, de collégiens habitants la Commune, sur les 5 séances proposées en 2021-2022 (soit un coût pour la Commune de 23€) et 17 entrées ont été enregistrées, de collégiens habitants la Commune, sur les 5 séances proposées en 2022-2023 (soit un coût pour la Commune de 17€)

Délibération :

Le conseil municipal :

- **ACCEPTE** de participer financièrement à hauteur de 1€/séance/collégien domicilié à St André. Soit un reste à charge pour eux de 3€ la séance.
- **DECIDE** de renouveler la convention de partenariat entre La SARL SCIC cinémas bocage et la commune de Saint-André-Sur-Sèvre pour l'année scolaire 2023-2024

✓ **Avis sur le projet d'extension et d'actualisation du plan d'épandage de la société Fleury Michon**

La société Fleury Michon souhaite étendre son plan d'épandage des boues de sa station d'épuration sur des parcelles situées sur notre Commune et exploitées par L'EARL JADULT basée à Montournais.

Cette extension concerne 40,62 hectares situés sur le territoire de Saint-André-Sur-Sèvre, au lieu-dit « Les Roches » dont 34,62 hectares épandables

La Commune est, par conséquent, invitée à faire ses éventuelles observations.

Le Maire donne lecture et présentation à l'équipe municipale du dossier réglementaire intitulé « porté à connaissance – extension et actualisation du plan d'épandage » établi par le cabinet GES de Noyal-Sur-Vilaine.

Après quelques explications des conseillers municipaux exerçant le métier d'exploitant agricole ;
Vu la fréquence d'épandage de 1 à 2 fois l'année (avant les cultures),
Vu la distance entre les parcelles concernées et les maisons d'habitation

Décision :

Le conseil municipal (11 pour – 1 contre – 2 abstentions) :

- N'EMET pas d'observation particulière
- REND un avis favorable au projet.

✓ **Proposition d'augmentation du temps de travail d'un agent**

Actuellement l'agent en charge de l'entretien des bâtiments communaux et de l'accompagnement du transport scolaire effectue un temps de travail annualisé à raison de 17h30 par semaine.

Vu les nouveaux (ou futurs) secteurs à entretenir : les abords de la salle l'Andrésienne, le city stade, le nouveau lotissement, l'engazonnement du cimetière...

Vu l'augmentation de la charge de travail du service technique,

Vu le temps de présence aléatoire en charge de l'entretien des bâtiments communaux et de l'accompagnement du transport scolaire,

Vu l'accord de cet agent et la qualité de son travail durant sa première année de fonction,

Il est proposé d'étendre ses missions à l'entretien des espaces verts pour venir en aide à l'agent technique et par conséquent d'augmenter son temps de travail annuel à raison de 21h40 pour pouvoir réaliser ses nouvelles missions et avoir un temps de présence régulier sur la Commune.

Cette augmentation aurait un coût supplémentaire pour la Commune de 3 778,60€

Les élus renforcent ainsi les missions du service technique afin d'offrir un meilleur cadre de vie. Il sera fait appel également à la sous-traitance pour quelques missions ciblées.

Décision :

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **VALIDE** cette augmentation de temps de travail ;
- **PRÉCISE** que cette proposition devra être validée par le comité social territorial (CST) du centre de gestion des Deux-Sèvres, compétent en matière de ressources humaines, qui se réunira le 14 Novembre prochain ;
- **DIT** qu'à l'issue de l'avis du CST, le conseil municipal pourra délibérer pour acter ces propositions, en conseil municipal de Décembre pour une prise d'effet au 1^{er} Janvier 2024.

✓ **Avis sur le projet d'implantation d'armoire à fibre au Puy Thareau**

Le déploiement de la fibre sur notre commune doit en principe débuter en 2023.

Dans le cadre de ce déploiement l'implantation d'une armoire fibres (PMZ) est prévue Orange a fait une proposition d'emplacement et de la couleur envisagée de l'armoire qui desservira notre commune sachant que les critères suivants sont déterminants :

- La sécurité des intervenants
- L'obligation d'être en domaine public
- La proximité du réseau télécom existant afin de minimiser les travaux de génie civil
- L'encombrement du sous-sol (autres réseaux, racines d'arbres...)
- Les contraintes des zones ABF

Cette proposition d'emplacement (au 10 Rue de la Promenade) et la couleur envisagée (RAL 6009 vert sapin) sont soumises à validation.

La Commune est, par conséquent, invitée à faire ses éventuelles observations quant à l'emplacement et la couleur.

Le Maire a présenté la fiche technique de l'armoire et son emplacement à l'équipe municipale.

Décision :

Le conseil municipal :

- N'EMET pas d'observation particulière
- REND un avis favorable pour ce projet.

COMMUNICATION DU MAIRE :

Pêche à l'étang communal : plusieurs demandes ont été faites auprès de la mairie pour l'autorisation de pêcher à l'étang communal. Auparavant, les cartes de pêche et le réapprovisionnement de poissons étaient gérés par l'association « La Truite andrésienne ». Cette association étant dissoute depuis novembre 2022, il est suggéré de faire appel aux associations de la commune intéressées pour en reprendre la gestion.

Comprendre la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi) : La taxe d'ordures ménagères est facturée via la taxe foncière. Elle est composée d'une part fixe calculée sur la base fiscale de votre logement (cette base a subi une hausse de 7.1% décidé par l'Etat) auquel on applique le taux de 10% en 2023 contre 8.5% en 2022 (taux voté par l'agglo2b). La taxe d'ordures ménagères comprend également la part variable qui est calculée en fonction du nombre de sacs déposés en point d'apport volontaire en 2022. Le prix du dépôt est de 1,38€ pour un sac de 50l. La taxe se calcul donc ainsi :

$(\text{Base fiscale} \times 10\%) + (\text{nombre de sacs déposés} \times 1.38\text{€}) = \text{le montant de votre cotisation de taxe d'ordures ménagères.}$

COMMUNICATION DE L'ADJOINTE A LA VIE LOCALE :

Visite estivale le Jeudi 3 Août à Saint-André-Sur-Sèvre : En dépit d'une météo peu clémente ce jour-là, la balade estivale organisée par la Commune au cœur des chemins creux a tout de même pu accueillir plus de participants que la jauge fixée. Une visite agrémentée par une pause musicale de la chorale « à travers chants » de St Mesmin, très appréciée. La visite s'est terminée à la salle du jardin du cloître par une dégustation de produits locaux. Les membres de la chorale ont pu chanter le reste du répertoire prévu près de la petite chapelle de Monic, à l'abri.

Dates à retenir :

- Le 18 Octobre à la salle l'Andrésienne : après-midi récréative organisée par le réseau « Atout'âge » et le CSC du cerizéen en faveur des personnes de plus de 60 ans habitant la Commune et aux alentours ainsi que les usagers en Hépad.
- Le 21 Octobre matin : nouvelle opération de nettoyage du cimetière
- Le 21 Octobre après-midi : atelier pour les enfants de fabrication de décorations de Noël qui seront exposées en mairie et dans l'entrée de la salle l'andrésienne. A l'issue de l'après-midi un goûter sera offert aux participants.
- La date des vœux du Maire est fixée au Vendredi 19 Janvier à 18h30
- Le repas des seniors aura lieu soit le samedi 27 Janvier ou bien le samedi 17 Février suivant les disponibilités des traiteurs (date à définir)
- Le Dimanche 4 Février : Concert avec les nouveaux chœurs du conservatoire de musique de bocage bressuirais (le chœur mixte et le chœur de jeunes) à 16h à l'Eglise de St-André-sur-Sèvre.
- La commission vie locale souhaite innover en proposant une chasse aux œufs le dimanche 7 avril.

Un camion épicerie tous les mardis matin de 9h à 10h sur la place de l'église de Saint-André-Sur-Sèvre : L'épicerie Proxi de Moncoutant fait le tour des communes avec son camion épicerie ambulante. Les habitants ont la possibilité de passer commande les lundis au 06-29-07-81-69 pour un retrait le mardi matin (ou livraison à domicile). De nombreux produits sont proposés dans le camion (le poisson est uniquement sur commande).

COMMUNICATION DE L'ADJOINT AUX BÂTIMENTS :

Projet « city stade » : Ce dossier est reporté au prochain conseil. Après avoir reçu les devis réactualisés, la commission bâtiment s'est réunie. Elle a décidé de recueillir les avis des élus et techniciens des terrains multisports qui feront prochainement l'objet d'une visite.

COMMUNICATION DE L'ADJOINT A LA VOIRIE :

Travaux définitifs du lotissement des Chênes : Le démarrage phase définitive du lotissement (voirie – éclairage public – plantation) a débuté le 20 Septembre et ce pour une durée d'environ 4 mois.

La séance est levée à 23H.

Prochain conseil municipal : le Jeudi 2 Novembre 2023

Le Maire
Dany GRELLIER



La secrétaire de séance
Bernadette FERRIERE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Bernadette Ferriere", written over a faint, larger signature.

